



## Recommandations pour une réforme d'envergure

Reporté à plusieurs reprises, le [projet de réforme législative de l'asile](#) devrait être présenté par le gouvernement au mois d'avril et examiné au parlement à la rentrée. Pour le ministre de l'intérieur, selon lequel « *notre politique de l'asile a atteint ses limites* », la réforme est censée apporter des « *garanties nouvelles aux demandeurs d'asile en renforçant l'efficacité des procédures, l'accès au système d'accueil et d'hébergement sur le territoire, et l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale* ».

Il y a pourtant de quoi s'inquiéter. Après plusieurs semaines de [concertation](#) organisée à l'automne 2013, à l'initiative du ministre, entre l'État, des élus et des associations, un [rapport parlementaire](#) donne les principales orientations de la réforme à venir. Si les organisations membres de la [Coordination française pour le droit d'asile \(CFDA\)](#) s'accordent sur la nécessité de repenser la procédure d'asile, elles ne partagent ni les préconisations présentées dans le rapport, ni les postulats et les analyses qui les sous-tendent.

Pour que priorité soit donnée à la protection des personnes en danger dans leur pays plutôt qu'à la multiplication des préjugés et des obstacles, la CFDA, dans ses [Recommandations pour une réforme d'envergure](#) (PDF ci-dessous), appelle à une politique de rupture, fondée sur :

- **un renversement de logique**, en passant d'une vision de police des étrangers assise sur le contrôle et la dissuasion à une logique de protection des personnes sollicitant l'asile, dans le respect du droit international, à l'exclusion de toute considération relative à la gestion de l'immigration ;
- **une simplification réelle de la procédure d'asile dans l'intérêt exclusif des demandeurs d'asile** ;
- **un renforcement des garanties** tout au long de la procédure de façon à la rendre satisfaisante et équitable.

21 février 2014